



Fédération des Sociétés  
d'Assurances de Droit National Africaines

F A N A F

Le Secrétaire Général

## COMMUNIQUE

Le Bureau Exécutif de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) à l'honneur d'informer l'ensemble de ses membres et partenaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 se tiendra en mode hybride en deux (2) phases.

La première phase relative à l'Assemblée Statutaire est prévue le **24 Février 2022 à partir de 09 heures en mode hybride**. Elle portera sur l'adoption des comptes clos au 31 Décembre 2021 et le budget 2022 et concerne les membres à jour de leurs cotisations.

La deuxième phase de l'Assemblée Générale relative au **volet scientifique** se tiendra à Dakar du **lundi 23/05/2022 au Mercredi 25/05/2022** en mode hybride.

Les liens de connexion vous seront communiqués ultérieurement pour l'option virtuelle.

Les frais d'inscription sont fixés comme suit :

- Mode présentiel : 300 000 F/CFA (460 euros) par participant
- Mode virtuel : 150.000 F/CFA (230 euros) par participant

Fait à Libreville, le 21 janvier 2022

M. César EKOMIE AFENE

